

La gauche
américaine
en France

MATHIEU
HAUCHECORNE

La réception de John Rawls
et des théories de la justice

CNRS EDITIONS

La gauche américaine en France

La réception de John Rawls et des théories de la justice



Souvent présenté comme un des plus grands théoriciens politiques du xx^e siècle, John Rawls est aujourd'hui un philosophe consacré en France, communément perçu comme le porte-parole d'un « libéralisme égalitaire », alliant défense de la démocratie, du marché et de la justice sociale. Rien ne laissait pourtant présager l'entrée dans le canon académique et dans le débat politique d'une œuvre longtemps ignorée des philosophes et intellectuels français. Cette consécration

tardive constitue le terme d'une histoire qui court du début des années 1970 aux années 2000, durant laquelle les lectures les plus diverses de Rawls se sont affrontées.

Porté par une écriture dynamique et accessible, l'ouvrage de Mathieu Hauchecorne rend compte de la réception française de ce qu'on a communément appelé les « théories de la justice ». Il retrace les circulations de Rawls mais aussi d'auteurs comme Robert Nozick, Michael Walzer ou Amartya Sen entre les États-Unis et la France; entre économie, philosophie, sociologie, droit et science politique; et entre champ intellectuel et champ politique. Une histoire inséparable de reconfigurations plus globales, comme la domination accrue de l'anglais sur les échanges intellectuels transnationaux, l'affirmation d'une gauche non-marxiste en France, et les débats relatifs aux politiques de redistribution.

Une contribution majeure à une sociologie de la pensée politique contemporaine.

Ancien élève de l'École normale supérieure, Mathieu Hauchecorne est docteur en science politique et maître de conférences à l'Université Paris 8. Ses recherches portent notamment sur l'histoire intellectuelle du libéralisme et de la gauche non-marxiste ainsi que sur la circulation internationale de la philosophie et des savoirs.

LA GAUCHE AMÉRICAINNE EN FRANCE

La réception française de John Rawls
et des théories de la justice
(1971-2010)

Collection « Culture & Société »
dirigée par Gisèle Sapiro

Titres déjà publiés :

Gisèle Sapiro (dir.), *Translatio. Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, 2008.

Ioana Popa, *Traduire sous contraintes. Littérature et communisme (1947-1989)*, 2010.

Bertrand Réau, *Les Français et les vacances. Sociologie des pratiques et des offres*, 2011.

Arnault Skornicki, *L'Économiste, la cour et la patrie*, 2011.

Odile Henry, *Les Guérisseurs de l'économie. Sociogenèse du métier de consultant (1900-1944)*, 2012.

Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants. PCF et procès politiques (1947-1962)*, 2013.

Alain Quemin, *Les Stars de l'art contemporain. Notoriété et consécration dans les arts visuels*, 2013.

Hélène Charron, *Les Formes de l'illégitimité intellectuelle. Les femmes dans les sciences sociales françaises (1890-1940)*, 2013.

Anna Boschetti, *Ismes. Du réalisme au postmodernisme*, 2014.

Yves Gingras, *Controverses. Accords et désaccords en sciences humaines et sociales*, 2014.

Éric Brun, *Les Situationnistes. Une avant-garde sociale*, 2014.

Johanna Siméant (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, 2015.

Pascal Durand et Sarah Sindaco (dir.), *Le Discours « néo-réactionnaire »*, 2015.

Séverine Sofio, *Artistes femmes. La parenthèse enchantée, XVIII^e-XIX^e siècle*, 2016.

Julien Duval, *Le Cinéma au XX^e siècle. Entre loi du marché et règles de l'art*, 2016.

Claire Ducournau, *La Fabrique des classiques africains. Écrivains d'Afrique subsaharienne francophone (1960-2012)*, 2017.

Gisèle Sapiro et Cécile Rabot (dir.), *Profession ? Écrivain*, 2017.

Boris Gobille, *Le Mai 68 des écrivains. Crise politique et avant-gardes littéraires*, 2018.

Tristan Leperlier, *Algérie, les écrivains dans la décennie noire*, 2018.

Mathieu Hauchecorne

La gauche américaine en France

La réception française de John Rawls
et des théories de la justice
(1971-2010)

Préface de Frédérique Matonti

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

© CNRS ÉDITIONS, Paris, 2019

ISBN : 978-2-271-12576-7

ISSN : 2103-4451

À Béatrice et Léon

Préface

Le livre que l'on va lire est tiré d'une thèse, *La Fabrication transnationale des idées politiques. Sociologie de la réception de John Rawls et des « théories de la justice » en France (1971-2011)*, soutenue à l'automne 2011. En dépit du programme tracé par Pierre Bourdieu et creusé par un certain nombre d'auteurs d'*Actes de la recherche en sciences sociales*, à commencer par Gisèle Sapiro avec ses recherches sur la traduction, ou par des chercheurs comme François Denord sur le néolibéralisme ou Ioana Popa sur la littérature des pays de l'Est pendant la Guerre froide, c'était l'un des premiers travaux d'envergure sur la circulation transnationale des idées politiques, en l'occurrence des « théories de la justice ». Mais c'était aussi l'une des premières thèses qui s'inscrivait résolument dans l'histoire sociale des idées politiques et, plus encore, qui participait activement à son développement. Bref, la thèse avait fait date. Il devrait en aller de même du livre.

Mathieu Hauchecorne s'attaque à une énigme : rien ne laissait présager, au moment où Rawls écrit *A Theory of Justice*, c'est-à-dire en 1971, que les théories de la justice et celle de Rawls en particulier pourraient s'imposer dans le canon académique français, mais aussi dans des univers sociaux distincts de la philosophie ou de l'économie universitaires, comme la « deuxième gauche » ou des *think tanks* comme la Fondation Saint-Simon. Comment expliquer que des concepts comme celui d'« équité » (traduction de *fairness*, construit en France, en opposition à égalité) ou dans une moindre mesure de « capacités » d'Amartya Sen, puissent être réappropriés, c'est-à-dire pour partie réinventés, dans les débats intellectuels et politiques français ? Comment comprendre que ces théories aient pu être mobilisées lorsqu'une partie des élites ont entamé la critique de l'État-providence et du modèle keynésien ? L'inscription originelle de Rawls dans la philosophie analytique, longtemps étrangère au cursus philosophique français, la lenteur avec laquelle jusqu'à une période récente, les textes anglophones étaient traduits en français (16 ans, après sa parution en 1971 aux États-Unis, pour ce qui concerne le texte de Rawls) constituent quelques-uns des obstacles à cette circulation des théories de la justice.

Pendant longtemps, dans le champ académique français, à la différence des mondes anglophone et germanophone, l'étude des idées

politiques (et des idées tout court) s'est limitée à une alternative : une histoire linéaire menant de l'Antiquité à notre présent (de Socrate à... Rawls) ou une théorie politique focalisée sur des interrogations intemporelles (« Qu'est-ce la démocratie ? », « Comment faire une communauté ? », « Qu'est-ce que la justice ? »). L'une et l'autre ont des traits communs que Quentin Skinner notamment a identifiés. Derrière la linéarité, se dissimule en réalité une histoire téléologique : notre présent politique ne pouvait pas être autre que ce qu'il est (une démocratie libérale fondée sur la liberté négative)¹, ce qui revient à oublier les « points historiques » (par exemple la Révolution anglaise), pour reprendre à nouveau les termes de l'historien de Cambridge, où une théorie l'a emporté sur une autre (la liberté néo-romaine qui voit dans la participation aux activités politiques l'une des conditions de l'épanouissement du citoyen). Les interprétations de l'histoire des idées traditionnelle et de la théorie politique normative sont également parcourues de « mythologies »² : supposer que les « grands » auteurs dialoguent entre eux et se réfutent les uns les autres ou substituer à ce qui est signifié par l'auteur un sens rétrospectif (en faisant par exemple de Platon ou de Rousseau des précurseurs du totalitarisme).

S'inscrire à l'inverse dans le renouvellement de l'histoire sociale des idées politiques c'est par conséquent être attentif à l'ensemble de leurs producteurs des plus « cardinaux », comme Rawls, Sen, Nozick ou Walzer jusqu'aux « personnels de renfort » que constituent les essayistes, les éditeurs ou les critiques voire, ici, les militants ou les membres des cabinets ministériels. C'est également prendre en compte d'autres supports que des livres ou des traités – libelles³, fresques⁴, chansons⁵, pièces de théâtre, spectacles de marionnettes⁶ ou sémi-

1. Quentin Skinner, *La Liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil, 1998.

2. Quentin Skinner, « Meaning and Understanding in the History of Ideas », in *Visions of politics. Vol. 1. Regarding Method*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 57-89.

3. Voir le texte fondateur de Christian Jouhaud, *Mazarinades. La Fronde des mots*, Paris, Éditions Aubier, 1985.

4. On pense par exemple à la manière dont Skinner lit les fresques de Lorenzetti à Sienne, comme « destinées à transmettre une série de messages politiques », *L'Artiste en philosophie politique : Ambrogio Lorenzetti et le bon gouvernement*, Paris, Raisons d'Agir, 2003, p. 13-14.

5. Voir par exemple l'affaire de 1749, exhumée par Robert Darnton, *L'Affaire des Quatorze. Poésie, police et réseaux de communication à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 2014.

6. Pour entre autres les adaptations aux sens cachés du *Quichotte*, voir Roger Chartier, *La Main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur*, Paris, Gallimard, 2015.

naires¹ – en l’occurrence ici, principalement, revues intellectuelles et politiques, *news magazine*, littérature grise des rapports et des programmes politiques. Mais c’est aussi considérer que ces productions discursives gardent des « traces » de cette « coopération »². C’est ainsi montrer, comme le fait Mathieu Hauchecorne, appliquant ainsi aux livres un modèle destiné initialement aux agents, que les textes ont une « carrière »³. C’est encore mettre en correspondance positions et prises de positions et supposer que les positions intellectuelles même les plus apparemment idéelles ne sont ni politiquement désintéressées ni politiquement décontextualisées.

Mais si les séminaires épistémologiques se sont multipliés dans les années 2000, l’histoire sociale des idées politiques, dès lors qu’elle entend apporter des résultats empiriques⁴, n’en reste pas moins contrainte d’inventer à chaque fois ses manières de faire et de découvrir les prises nécessaires à la saisie de son objet. Cette exigence est d’autant plus grande qu’il ne s’agit pas ici de faire l’histoire stato-centrée d’une idéologie politique, mais de travailler sur la circulation transnationale d’un corpus qui se recompose dans le temps même de son acclimatation. Une circulation complexe qui plus est, puisque les théories de la justice, comme le démontre l’ouvrage, passent par les « marges francophones » à savoir par le Québec et la Belgique. Pour ce faire, Mathieu Hauchecorne combine avec beaucoup de maîtrise les apports de Skinner, Pocock, Bourdieu, Chartier comme la sociologie des sciences ou celle des professions autour des propositions d’Andrew Abbott... Mais il use aussi de l’ensemble des méthodes des sciences sociales : analyses de contenu, observations, entretiens, archives (comme celles du fonds Rawls à Harvard, celles des éditeurs de Rawls ou encore du Commissariat général du Plan), analyses de réseau et des correspondances pour comprendre qui sont les passeurs de ces théories de la justice et identifier leurs différents pôles d’appartenance... Il faut beaucoup de savoir-faire pour mener des entretiens avec ces passeurs qui sont pour beaucoup des

1. Sur le séminaire comme lieu privilégié de l’enquête en histoire sociale des idées, voir Sébastien Caré et Gwendal Châton (dir.), dossier « Pratiques du séminaire », *Raisons politiques*, n° 71, 2018.

2. Pour reprendre le vocabulaire d’Howard Becker, cf. Frédérique Matonti, « Plaidoyer pour une histoire sociale des idées politiques », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, vol. 59, n° 4-bis, 2012, p. 85-104.

3. Nicolas Bélorgey, Frédéric Chateigner, Mathieu Hauchecorne et Étienne Pénissat, « Théories en milieu militant », *Sociétés contemporaines*, n° 81, 2011, p. 5-25.

4. Mathieu Hauchecorne et Frédérique Matonti, « Éditorial » d’« Actualités de l’histoire sociale des idées politiques » (dir.), *Raisons politiques*, n° 67, août 2017, p. 5-10.

« imposants intellectuels ». De même qu'il faut beaucoup de « flair » sociologique pour trouver les bons endroits à observer. Enfin, il faut beaucoup de talent pédagogique, de bonheurs d'écriture et de connaissance intime des textes pour que cette histoire théorique complexe soit racontée sans que le lecteur ne soit jamais perdu.

À l'inverse de la dernière phrase du *Guépard*, trop souvent citée, ici il faut que tout bouge pour que tout change. Ce que donne en effet finalement à comprendre le livre de Mathieu Hauchecorne, ce sont aussi les conditions de possibilité du « grand retournement » du milieu des années 70 et ce qui s'est ensuivi, soit notre présent politique et intellectuel. Libéralisation de l'économie et redéfinition des politiques sociales, promotion d'une « troisième voie » entre libéralisme et socialisme, restructuration de la philosophie française autour des enjeux éthiques, marginalisation du marxisme intellectuel et du structuralisme, émergence des « langages antitotalitaires », mathématisation de la discipline économique, invention par la théorie politique française de l'opposition libéraux/communautariens et controverses autour d'un supposé multiculturalisme hostile à un républicanisme fortement teinté d'une laïcité intransigeante. Ce livre raconte ainsi un moment, celui pendant lequel pour la première fois, sans doute depuis le XIX^e siècle, une avant-garde intellectuelle a été déclassée par des pensées plus conservatrices.

Frédérique Matonti
(UMR CESSP-Paris I-Panthéon-Sorbonne)

Introduction

La plupart des manuels français d'histoire des idées ou de la philosophie politiques s'achèvent aujourd'hui par une présentation de la pensée de John Rawls et des controverses sur la justice sociale que celle-ci a ouverte dans le champ intellectuel étasunien et plus largement anglophone. Philosophe canonique, couramment présenté comme l'un des plus grands – si ce n'est le plus grand – théoricien politique du XX^e siècle, Rawls est un auteur auquel sont désormais consacrés cours et séminaires, thèses et ouvrages ; et sa théorie de la justice comme les auteurs qui l'ont prolongée ou lui ont répondu ont été inscrits à plusieurs reprises au programme de concours comme celui de l'agrégation de philosophie, font leur apparition au lycée dans les enseignements de sciences économiques et sociales, et sont enseignés dans les cursus universitaires de philosophie, d'économie, de droit ou de science politique. Les noms de Rawls et de certains de ses interlocuteurs comme Amartya Sen sont périodiquement cités dans le débat public, et les outils et concepts issus de leurs réflexions nourrissent la plupart des rapports officiels consacrés au bien-être ou aux inégalités des deux dernières décennies.

Cette consécration de Rawls a été de pair avec la diffusion d'une interprétation dominante qui voit en lui le porte-parole d'un « libéralisme égalitaire », alliant la défense de la démocratie libérale et de l'économie de marché avec le souci de limiter les inégalités socio-économiques. À cette « théorie de la justice comme équité », réconciliant l'efficacité économique et la justice sociale, auraient répondu des conceptions concurrentes de la justice sociale, qu'elles soient d'inspiration « libertarienne », « communautarienne », « multiculturaliste », « néo-républicaine » ou « féministe ». Au niveau le plus politique, l'« équité » rawlsienne reste souvent identifiée à une forme de « social-libéralisme » et certains analystes de la vie politique ont d'ailleurs cru pouvoir rapprocher l'action d'Emmanuel Macron de la pensée de Rawls, à côté de celle de Paul Ricoeur qui en fut par ailleurs l'un des principaux médiateurs. Enfin, pour toute une historiographie libérale, la théorie de la justice de Rawls serait non seulement une des expressions les plus éminentes de la tradition libérale, née à l'époque moderne, mais viendrait en outre l'achever et la couronner en lui permettant d'intégrer et donc de sur-

monter les critiques d'inspiration égalitaire qui lui étaient couramment opposées.

Un regard rétrospectif montre pourtant que la faveur dont bénéficient aujourd'hui ce qu'on appelle les « théories de la justice », comme leurs usages, n'avaient *a priori* rien d'évident. Ils s'expliquent par les formes spécifiques qu'a prise en France la réception de Rawls et de la philosophie politique et morale anglophone contemporaine. Durant les années 1970 et 1980, Rawls reste en effet ignoré de la plupart des philosophes français, quand le statut même de philosophe ne lui est pas refusé, et rien ne laisse en tous les cas présager la fortune ultérieure de son œuvre. L'accélération de la réception des « théories de la justice » durant les années 1990 et 2000 et l'entrée dans le canon académique de Rawls sont à ce titre inséparables des reconfigurations concomitantes de la philosophie et du champ intellectuel français, ainsi que du travail de médiation et de légitimation de son œuvre réalisé par tout un ensemble d'agents (intellectuels, critiques, traducteurs, éditeurs, etc.).

Alors qu'outre-Atlantique les « théories de la justice » se sont initialement cristallisées au sein des départements de philosophie universitaires les plus réputés – en premier lieu celui de Harvard – avant de se diffuser à d'autres disciplines (droit, économie, science politique), et dans une mesure bien moindre au débat public, leur réception française dessine une trajectoire inverse. Dans un premier temps, Rawls et ses interlocuteurs anglophones jouissent d'une faveur plus grande et sont l'objet d'une attention plus soutenue en France dans certaines arènes politiques et au sein de disciplines comme le droit, l'économie ou la science politique que parmi les philosophes de profession. Ces circulations paradoxales font ainsi coexister ou se succéder les interprétations et les usages les plus variés de Rawls, classé selon les circonstances à droite ou à gauche, social-démocrate ou libéral ; lu comme un penseur antitotalitaire ou comme un défenseur de l'État-providence ; mobilisé dans les débats théoriques ou scientifiques les plus ésotériques, comme dans les controverses publiques les plus politisées et passionnelles. Le même constat s'impose à peu de chose près dans les cas de Sen et des autres « théories de la justice ».

La présente étude entend faire l'histoire de cette réception de Rawls et des « théories de la justice » en France du début des années 1970 aux années 2000. Elle prend pour point de départ l'année 1971, date de parution de *A Theory of Justice* aux États-Unis, et couvre quatre décennies, qui voient un auteur au départ inconnu entrer progressivement dans le canon français de la philosophie. Elle retrace les circulations de Rawls et d'auteurs comme Robert Nozick, Michael Walzer ou Amartya Sen entre

pays (les États-Unis et plus largement le monde anglophone et la France), entre disciplines (économie et philosophie, mais aussi droit, sociologie et science politique) et entre secteurs sociaux (notamment entre champ intellectuel et champ politique). Elle se centre sur les appropriations publiques de ces « théories de la justice », si l'on entend par là, par différence avec les appropriations profanes, les interprétations et usages de ces textes à l'intérieur de discours écrits ou oraux formellement accessibles à tous (ouvrages, articles de revues académiques ou généralistes, interventions dans la presse écrite, radiophonique ou télévisuelle, ou sur internet)¹. Cet espace des écrits et discours publics excède les délimitations de ce qu'on appelle à la suite d'Habermas l'« espace public² », dans la mesure où il inclut à côté de l'espace de discussion des « problèmes publics³ », l'ensemble des champs de production intellectuels ou scientifiques qui se sont progressivement autonomisés de celui-ci. Il ne constitue par conséquent pas un espace continu et homogène, mais au contraire hiérarchisé et fragmenté en de multiples sous-espaces, inégalement accessibles.

Des « théories de la justice » au projet philosophique rawlsien

La première question que soulève une étude comme celle-ci est celle de la délimitation du corpus dont la réception est considérée. Que faut-il entendre ici par « théories de la justice » ? La question est d'autant moins triviale que, selon les lieux et les moments, on n'a en France pas toujours désigné exactement les mêmes auteurs par ce label ou par ses variantes (« théories économiques de la justice », « théories de la justice sociale », « théories de l'équité », etc.). Une première manière

1. La distinction entre appropriations publiques et profanes est ici calquée sur la distinction entre réception critique et réception profane, classiquement mobilisée dans les études de réception en littérature. Voir notamment Bernard Pudal, « La seconde réception de Nizan (1960-1990) », *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 26, mars 1994, p. 199-212. Le choix de privilégier les appropriations réalisées par des intellectuels professionnels s'explique, dans le cas de la réception de Rawls, par le fait que les lectures ordinaires sont vraisemblablement fonction du stock d'interprétations constitué par ces appropriations publiques.

2. Jürgen Habermas, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, tr. fr., Paris, Payot, 1978.

3. Sur la notion d'espace public telle qu'elle apparaît chez Habermas, son intérêt et ses lacunes : voir notamment Craig Calhoun (dir.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MIT Press, 1992 ; Bastien François et Érik Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

de construire l'objet est donc de partir du fait que les « théories de la justice » renvoient d'abord à un label et d'inclure dans le corpus tous les auteurs qui ont, à un moment donné, pu être désignés à partir de celui-ci¹. Cela inclut des auteurs qui reviennent systématiquement ou de manière fréquente lorsque l'on parle de « théories de la justice² » comme Rawls, Nozick, Amartya Sen ou Ronald Dworkin, tout comme des références plus spécifiquement discutées par les économistes (John C. Harsanyi, John Roemer, etc.) ou par les philosophes (Michael Sandel, Charles Taylor, Alasdair MacIntyre, Michael Walzer, Philip Pettit, etc.). Le corpus considéré apparaît dès lors inséparable du processus historique de construction de ce label dans le contexte français, c'est-à-dire des différents événements (publications, colloques, controverses, etc.) et interactions à la suite desquels s'est progressivement constitué au sein des champs intellectuel et politique un consensus relatif pour regrouper sous cette expression un même ensemble d'auteurs et pour les classer en fonction d'étiquettes plus ou moins stabilisées (« libéraux égalitaires », « libertariens », « communautariens », « néo-républicains », etc.).

Ce travail de construction fait dans un second temps apparaître que les auteurs ainsi désignés forment outre-atlantique un milieu d'interconnaissance, qui s'est tout d'abord constitué autour du département de philosophie de l'Université de Harvard, où enseignent notamment Rawls et Nozick au tournant des années 1970, et qui s'est progressivement élargi à mesure que la controverse ouverte par Rawls s'étendait au sein de la philosophie étasunienne puis à l'ensemble du champ académique anglophone. Parler de théories de la justice, c'est enfin renvoyer au langage théorique spécifique à ces débats et qui se cristallise au sein de ce milieu d'interconnaissance initial. En réinscrivant l'étude des questions normatives au sein de la philosophie analytique, ce langage théorique et les normes épistémiques qui lui sont attachées se sont rapidement imposés comme l'approche dominante en philosophie politique et morale au sein des départements de philosophie des États-Unis et des autres pays de langue anglaise (Canada, Royaume-Uni, Australie).

1. Pour une analyse des labels dans le domaine intellectuel, de leurs constructions et des questions qu'ils soulèvent, voir Andrew Abbott, *Department and Discipline. Chicago Sociology at One Hundred*, Chicago, University of Chicago Press, 1999. Pour un exemple de circulation transatlantique des labels, voir Laurent Jeanpierre, « Invention et réinventions transatlantiques de la "Critical Theory" », *L'Homme*, n° 187-188, 2008, p. 247-270.

2. Pour alléger l'écriture, on parlera dans la suite de l'ouvrage des théories de la justice, sans guillemets, même s'il faut d'abord entendre par là les auteurs qui sont communément labellisés ainsi.

En effet, si en publiant *A Theory of Justice* en 1971, Rawls semble renouer avec une des questions les plus traditionnelles de la philosophie politique – « Qu'est-ce qu'une société juste ? » –, il n'en invente pas moins une nouvelle manière de traiter des questions normatives en philosophie¹. Les grandes lignes de son argumentation sont désormais bien connues. Afin que les principes qu'il énonce ne se réduisent pas à une morale de classe ou à un point de vue situé, Rawls imagine dans son ouvrage une situation où des citoyens délibéreraient des principes de justice d'après lesquels sera organisée la « structure de base » de leur société tout en étant placés derrière un « voile d'ignorance », c'est-à-dire en ignorant quelle est leur position sociale, quels sont leurs « talents », et d'après quelles croyances ou valeurs ils entendent organiser leur existence (leur « conception du bien »). Cette « position originelle », qui aux yeux de Rawls rattache sa théorie de la justice à la tradition contractualiste, assure l'équité de la délibération puisqu'aucun des partenaires de la position originelle n'est en mesure de considérer ses intérêts propres et de tourner les principes de justice à son avantage. Cette équité (*fairness*) de la position originelle conduit Rawls à appeler la conception de la justice qu'il propose « conception de la justice comme équité ». Deux principes de justice seraient selon lui adoptés dans cette position originelle. Le premier prévoit que chaque citoyen ait accès à un ensemble de libertés le plus vaste possible, pourvu qu'il soit compatible avec l'octroi d'une sphère de libertés aussi large aux autres individus. Le second principe porte sur l'organisation des inégalités socio-économiques au sein de la société et prévoit que celles-ci soient à l'avantage de chacun. Il se décompose en deux sous-principes qui stipulent que les positions sociales doivent être ouvertes à tous sous la condition d'« égalité équitable des chances », et que ces inégalités soient définies de telle manière qu'elles maximisent la situation des plus défavorisés. Le premier principe est en outre prioritaire sur le second au sens où celui-ci ne peut être mis en œuvre qu'à la condition que le premier soit satisfait.

Par son formalisme, son argumentation et ses emprunts aux concepts de la science économique néoclassique, le style de *A Theory of Justice* s'apparente à celui de la philosophie analytique qui s'est progressivement imposée dans les départements de philosophie étasuniens après-guerre mais qui a jusque-là laissé les questions de théorie politique

1. John Rawls, *A Theory of Justice*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.

normative en dehors de son champ¹. L'ouvrage bouleverse ainsi profondément les oppositions qui structuraient le champ philosophique étasunien, à l'image de l'action au sein des champs culturels des intellectuels qualifiés par Bourdieu de « nomothètes² ». Typique, par sa hauteur théorique et son caractère décontextualisé, du « *new rigorism* » qui caractérise selon Carl Schorske les sciences humaines étasuniennes d'après-guerre³, il favorise un « renouveau » de la philosophie politique et morale à un moment où elle semblait en train de disparaître. De nouvelles revues académiques de philosophie politique sont créées, et des chaires de philosophie politique s'ouvrent à travers le pays, sur lesquelles sont le plus souvent recrutés des philosophes formés auprès de Rawls. Surtout, tout au long des années 1970 se multiplient les livres et articles écrits en réponse à la théorie de la justice comme équité.

En 1974, Robert Nozick répond à Rawls dans *Anarchy, State and Utopia*, en prenant la défense d'un État minimal excluant toute forme de redistribution organisée sur une base coercitive⁴. Quelques années plus tard, Amartya Sen défend au contraire l'égalisation des « capacités de base », dont la liste (pouvoir se nourrir, disposer d'un logement, être en bonne santé, savoir lire et écrire, pouvoir voter, etc.) varie selon les contextes, et qui garantit à chaque individu la possibilité de mener une existence digne⁵. À la fin des années 1970, Ronald Dworkin met au cœur de ces débats le concept de responsabilité et propose d'assurer les individus contre les risques qui échappent à leurs choix⁶. Michael Walzer défend au même moment une « égalité complexe » dans le cadre de laquelle des principes distributifs distincts s'appliquent aux différentes sphères d'activité⁷. D'autres théories de la justice suivent durant les décennies 1980 et 1990 tandis que des auteurs comme Michael

1. Pour une mise en perspective historique de la conquête des départements de philosophie étasunien par les analyticiens après-guerre, on peut notamment consulter Bruce Kuklick, *A History of American Philosophy (1720-2000)*, Oxford, Clarendon Press, 2001 ; et Neil Gross, *Richard Rorty : The Making of an American Philosopher*, Chicago, The University of Chicago Press, 2008.

2. Pierre Bourdieu, *Les Règles de l'art*, Paris, Seuil, 1992.

3. Carl Schorske, « The New Rigorism in the Human Sciences, 1940-60 », *Daedalus*, vol. 126, n° 1, 1997, p. 289-308.

4. Robert Nozick, *Anarchy, State and Utopia*, New York, Basic Books, 1974.

5. Amartya Sen, « Equality of What », *The Tanner Lecture on Human Values*, Stanford University, 22 mai 1979.

6. Ronald Dworkin, « Equality of Resources », *Philosophy and Public Affairs*, vol. 10, n° 4, 1981, p. 283-345.

7. Michael Walzer, *Spheres of Justice*, New York, Basic Books, 1983.

Sandel, Alasdair MacIntyre ou Charles Taylor interrogent les conceptions de la rationalité, de l'individu et du libre arbitre qui sous-tendent le libéralisme de Rawls¹. La bibliographie qu'établissent en 1982 J.H. Wellbank, Denis Snook et David Mason² des livres et articles en anglais consacrés à Rawls au cours des années 1970 permet de mesurer l'ampleur prise par cette controverse académique. Onze années seulement après la parution de *A Theory of Justice*, elle compte déjà 683 pages.

Un analyseur de reconfigurations plus globales

Une fois importées en France, les théories de la justice ont toutefois été discutées à l'intérieur de controverses bien différentes de celles dont elles sont à l'origine issues, et qui vont des plus académiques aux plus politiques. La réception française des théories de la justice est ainsi inséparable du processus de décontextualisation et de recontextualisation qui caractérise de manière plus générale la circulation internationale des idées, comme le remarque Bourdieu dans la conférence programmatique qu'il a consacrée à ces questions³. Dans la lignée de cette dernière, ce travail étudie ainsi la réappropriation de la philosophie politique et morale de type analytique au sein de catégories et d'oppositions qui lui sont au départ étrangères et le rôle joué par différents ensembles de médiateurs (intellectuels mais aussi éditeurs, traducteurs, journalistes, professionnels de la politique, etc.) dans la circulation de ces textes, leur marquage et leur transposition.

La réception française des théories de la justice est de ce point de vue inséparable des reconfigurations plus globales qui ont affecté les champs intellectuel et politique français depuis les années 1970. Faire l'histoire de cette réception constitue donc un point d'entrée pour explorer ces dernières. Ainsi, la réception des théories de la justice apparaît plus spécifiquement comme un analyseur de trois processus plus généraux. Le premier renvoie à l'intensification des échanges cultu-

1. Voir notamment : Alasdair MacIntyre, *After Virtue*, London, Duckworth, 1981 ; Michael Sandel, *Liberalism and its Critics*, New York, New York University Press, 1984 ; Charles Taylor, *Sources of the Self: the Making of Modern Identity*, Cambridge, Harvard University Press, 1989.

2. J. H. Wellbank, Denis Snook et David Mason, *John Rawls and his Critics: an Annotated Bibliography*, New York-London, Garland Publishing, 1982.

3. Pierre Bourdieu, « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, 2002, p. 3-14.

rels transnationaux, et à la domination accrue des productions intellectuelles anglophones sur ceux-ci depuis le début des années 1980¹. Dans le secteur des sciences humaines et sociales françaises, cette domination accrue du champ intellectuel étasunien se manifeste dans certaines disciplines comme l'économie, par l'adoption des standards étasuniens en matière de publication académique². Il se traduit plus largement par une ouverture accrue du champ intellectuel français aux productions anglophones qu'illustrent notamment la réception du pragmatisme et de la philosophie analytique au sein des sciences humaines et sociales³, ou plus récemment des différents courants des *gender studies* ou représentants de la *French Theory*⁴.

La réception des théories de la justice au sein des champs intellectuel et politique français s'articule en second lieu avec les reconfigurations intellectuelles de la gauche française dans le courant des années 1980 et 1990, et la redéfinition parallèle des objectifs de l'action de l'État. Dans un contexte marqué par l'accession au pouvoir de la gauche et le déclin électoral du Parti communiste français, des intellectuels issus de la « deuxième gauche » ou proches de la gauche catholique tentent de définir à partir des idées de Rawls, Walzer ou Sen des cadres idéologiques qui s'ajustent mieux que le marxisme à l'action réformiste des élites sociales après le tournant de 1983 et la conversion des socialistes aux politiques de désinflation compétitive⁵. Cette priorité donnée à la lutte contre l'inflation et à la stabilité monétaire, s'accompagne en matière d'action publique de l'abandon progressif du référentiel keynésien et planificateur qui avait présidé aux politiques économiques menées depuis l'après-guerre, au profit d'un référentiel

1. Cette globalisation culturelle dissymétrique se marque notamment par une part accrue de l'anglais sur le marché mondial de la traduction. Sur ce point, voir Gisèle Sapiro (dir.), *Translatio. Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS Éditions, 2008.

2. Marion Fourcade, « The Construction of a Global Profession: The Transnationalization of Economics », *American Journal of Sociology*, vol. 112, n° 1, 2006, p. 145-194.

3. Voir Romain Pudal, *Les Réceptions du pragmatisme en France, Histoire et enjeux (1890-2007)*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Louis Fabiani, EHESS, 2007.

4. Voir notamment : Jean-Michel Chahsiche, « De l'« éthique du *care* » à la « société du soin » : la politisation du *care* au Parti socialiste », *Raisons politiques*, n° 56, 2014, p. 87-104 ; Sophie Noël, *L'Édition indépendante critique. Engagements politiques et intellectuels*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2012.

5. Sur ce changement de politique économique, voir Bruno Théret, « Néo-libéralisme, inégalités sociales et politiques fiscales de droite et de gauche dans la France des années 1980. Identités et différences, pratiques et doctrines », *Revue française de science politique*, vol. 41, n° 3, 1991, p. 342-381.

Composition : Le vent se lève...

Retrouvez tous les ouvrages
de CNRS Éditions
sur notre site

www.cnrseditions.fr